

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DES DEPENSES
(DPPD) 2016-2018**

Février 2016

TABLE DES MATIERES

<i>Sigles et abréviations</i>	2
1. INTRODUCTION	4
2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	5
Ressources humaines qualifiées et expérimentées	5
Infrastructures structurantes en construction	6
Accès privilégié aux marchés	6
Nutrition et transformation agroalimentaire	6
3. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME	16
ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME	32
4. CADRE DE PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION	35
5. ANNEXES	37

Sigles et abréviations

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BFPA : Bureau Formation Professionnelle Agricole
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT : Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CERES-LOCUSTOX : Centre Régional de Recherches en Ecotoxicologie et Sécurité Environnementale
CIH : Centre d'Initiation Horticole
CNAAS : Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNFT : Centres Nationaux de Formation des Techniciens
CPFP : Centres Polyvalents de Formation des Producteurs
CSCM : Confédération Sénégalaise des Sociétés Coopératives et Mutualistes
DA : Direction de l'Agriculture
DAGE : Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DAPSA : Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DB : Direction du Budget
DH : Direction de l'Horticulture
DPES : Document de Politique Economique et Sociale
DPV : Direction de la Protection des Végétaux
DRDR : Direction Régionale de Développement Rural
DSRP 2: Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
EFAR : Etablissement de Formation Agricole et Rural
ESAM II : Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS : Enquêtes de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FADSR : Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural
FNDASP : Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FNRAA : Fonds National de Recherches Agricoles et Agro-alimentaires
GOANA : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
INP : Institut National de Pédologie
ISRA : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances R ctificatives
LOASP : Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MAER : Minist re de l'Agriculture et de l'Equipement Rural
ODD : Objectifs de D veloppement Durable
OMD : Objectifs du Mill naire pour le D veloppement
OIA : Organisations Interprofessionnelles Agricoles
PAP : Projet Annuel de Performance / Plan d'Action Prioritaire
PIB : Produit Int rieur Brut
PNAR : Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNIA : Programme National d'Investissement Agricole
PRC : Programme de Renforcement des Capacit s des cadres des Directions Nationales du Minist re de l'Agriculture
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
REVA : Retour Vers l'Agriculture
RNA : Recensement National de l'Agriculture
SAED : Soci t  Nationale d'Am nagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve S n gal et des Vall es du fleuve S n gal et de la Fal m 
SCA : Strat gie de Croissance Acc l r e
SNDES : Strat gie Nationale de D veloppement Economique et Sociale
SNFAR : Strat gie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SODAGRI : Soci t  D veloppement Agricole et Industrielle
SYNAEPS : Syndicat National des Agriculteurs, Eleveurs et P cheurs du S n gal
UGP : Unit  de Gestion du Projet
VAE : Valorisation des Acquis de l'Exp rience

1. INTRODUCTION

L'agriculture occupe une place de choix dans les politiques publiques du Sénégal. En effet, malgré sa faible contribution au PIB qui reste en moyenne autour de 7,2 % sur les trois dernières années, elle constitue la principale activité en milieu rural où vit plus de la moitié de la population active du pays et l'essentiel des ménages pauvres. Fort de ce constat, l'Etat du Sénégal a décidé à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) d'en faire le moteur du développement économique et social. Ce plan, approuvé par les partenaires au développement s'inscrit dans une dynamique continentale par son ancrage au Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA). En effet, les objectifs du PSE en matière de développement agricole restent tout à fait en lien avec le diagnostic établi par le PNIA, en l'occurrence la résorption du déséquilibre du marché céréalier en particulier le riz, les causes relatives au déficit pluviométrique, à la dégradation des terres, à la destruction du couvert végétal, la promotion de la filière de rente que constitue principalement l'arachide, etc. Ces préoccupations sont également en droite ligne avec le Programme de mise en œuvre élaboré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural à savoir le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS). Le PRACAS vise à satisfaire les trois aspirations adossées à l'axe 1 du PSE « transformation structurelle de l'économie et croissance » ci-après :

- i. renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires,
- ii. développer les filières intégrées compétitives et à haute valeur ajoutée,
- iii. préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

Mieux, en s'articulant aux orientations de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) qui stipule dans son article 6, que l'un de ses objectifs spécifiques de la politique de développement agro-sylvo-pastoral est « la réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification des productions, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays », le PRACAS est en parfaite cohérence avec le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). De même, il est en parfaite cohésion avec l'Agenda de Développement 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui a relevé pour l'élimination de l'extrême pauvreté, et de la faim, la nécessité, de garantir la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable, de mettre l'accent sur l'irrigation, les infrastructures rurales, la modernisation du matériel agricole, la valorisation de la production et l'encadrement/vulgarisation du monde agricole, et l'accès au financement agricole.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural est chargé de mettre en place un cadre cohérent de planification stratégique, de pilotage et de suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes agricoles.

En vue d'assurer les missions qui lui sont été assignées, à savoir la sécurité alimentaire et l'amélioration du niveau de vie des populations rurales (cf. décret 1999-909 du 14 septembre 1999), il met en place des stratégies et programmes visant l'augmentation et la sécurisation des productions agricoles et l'amélioration de leur qualité. Il promeut la diversification agricole, l'identification et le développement de filières agricoles porteuses. A ce titre, il veille à la disponibilité d'intrants de qualité, notamment les semences et les engrais. Il s'assure de la mise en place de dispositifs de veille et d'intervention en vue d'une bonne protection des végétaux.

Il développe des partenariats avec les organisations de producteurs et les organismes de financement afin de favoriser l'accroissement de l'investissement en milieu rural et la responsabilisation des organisations de base.

Il promeut l'équipement rural et la modernisation du matériel agricole.

Il est chargé de la formation et de l'encadrement des agriculteurs.

Il est responsable du génie rural, notamment les infrastructures rurales et hydro agricoles.

Il est responsable de la politique de recherche appliquée en matière d'agronomie.

Il veille à l'application de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré.

Il veille particulièrement à la mise en cohérence des instruments et mécanismes pour assurer un développement durable, participatif et intégré, adapté aux exigences et performances attendues de l'axe 1 du PSE « Transformation structurelle de l'économie et croissance ».

Ces fonctions dévolues au département ministériel sont assurées en relation avec les actions combinées des populations, de l'Etat (à travers ses dispositifs centraux, déconcentrés et décentralisés) et de plusieurs acteurs non étatiques (Secteur privé, Société civile et plateformes d'acteurs).

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur instituant la généralisation de l'adoption des budgets programmes en application des directives de l'UEMOA, le MAER a élaboré ce présent Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses.

Il comprend trois parties : (1) Orientation stratégique du secteur, (2) programmation budgétaire à moyen terme, (3) Cadre de pilotage, suivi et évaluation.

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

2.1. Diagnostic global du secteur

2.1.1 Problématiques

Les différentes politiques et stratégies agricoles nationales, qui se sont succédées depuis l'indépendance du Sénégal, traduisent une ferme volonté politique de faire de l'agriculture un secteur prioritaire. Toutefois, leurs mises en œuvre n'ont pas entraîné des améliorations durables dans la performance du secteur et dans sa contribution à l'économie nationale, ainsi que dans les conditions de vie des populations rurales.

2.1.1.1 Atouts et opportunités

L'agriculture constitue un pilier fondamental de la politique de développement du Sénégal. Elle bénéficie de conditions favorables à son essor et à sa compétitivité pour assurer la sécurité alimentaire et d'importants flux d'exportation de produits de hautes valeurs.

Ressources humaines qualifiées et expérimentées

Le secteur agricole peut compter sur des ressources humaines caractérisées par :

- une disponibilité d'un important pool de cadres et d'experts de haut niveau formés localement ou à l'étranger ;
- un savoir-faire traditionnel acquis de longue date dans les pratiques culturelles de beaucoup de filières agricoles ;
- un dynamisme et une diversité des formes d'organisation des organisations de producteurs ;
- une majorité des actifs jeunes, 70% de la population ont moins de 35 ans.

A cela s'ajoute une recherche agricole séculaire et un maillage relativement important de dispositifs de formation et de conseil agricole.

Infrastructures structurantes en construction

Le Sénégal est un pays côtier, mais possède un climat particulièrement sahélien avec une saison de pluie relativement courte. A cet effet, et pour une plus grande maîtrise de l'eau et pour l'amélioration de la productivité, une gamme d'infrastructures structurantes est réalisée ou en cours de réalisation.

Il s'agit entre autres :

- d'aménagements hydro-agricoles dans la VFS et dans le bassin de l'Anambé ;
- de nouvelles installations modernes (aéroport international de Blaise Diagne ; travaux d'élargissement et d'approfondissement du port autonome de Dakar) ;
- de programmes intégrés de revitalisation des zones de cultures et de maîtrise des eaux de ruissellement ;
- d'un important potentiel de barrages et de forages ;
- d'investissements privés de plus en plus importants dans les équipements et infrastructures productifs.

Accès privilégié aux marchés

Disposant d'un avantage certain sur l'accès aux marchés régionaux et internationaux, le Sénégal

- est membre des organisations économiques régionale et sous régionale (UEMOA, CEDEAO) ;
- est ouvert sur un marché d'environ 300 millions de consommateurs ;
- partage un droit des affaires (OHADA) avec dix-sept (17) autres pays ;
- bénéficie d'accès préférentiel aux marchés européens et nord-américains (UE/ACP, AGOA, INITIATIVE CANADIENNE);
- dispose de connexions suffisantes avec le reste du monde avec des liaisons aériennes, maritimes et terrestres.

Nutrition et transformation agroalimentaire

Ses atouts sont exprimés à travers :

- La bio fortification des aliments (farine, lait, huile), le Sénégal étant un producteur de céréales et d'arachide ;
- Le développement de produits de diversification nutritionnelle ;
- L'existence d'un réseau national de Laboratoires de contrôle de la Sécurité Sanitaire des produits agricoles;
- L'existence de réseaux de distribution de produits locaux.

2.1.1.2 Menaces et contraintes

Malgré des atouts importants, le développement du secteur agricole reste confronté à plusieurs facteurs limitatifs.

Le faible contrôle des facteurs climatiques, l'insuffisante maîtrise des eaux de surface, la baisse de la fertilité des sols et la détérioration des écosystèmes, la faible valorisation des produits agricoles constituent des entraves sérieuses au développement du secteur agricole et rural ; en outre, le secteur continue de faire face à des contraintes majeures liées à :

- la baisse de l'utilisation des intrants;
- un parc de matériel agricole vétuste, insuffisant et mal réparti ;
- un déficit d'infrastructures économiques ;
- un système de financement inadapté pour le monde agricole ;
- une mise en marché des produits agricoles désorganisée et insuffisamment régulée et ;

- un faible niveau de développement du capital humain.

2.1.2 Performances techniques du secteur

2.1.2.1 Evolution du secteur agricole

Les principaux résultats obtenus par le sous-secteur durant la période 2012-2014 sont relatés suivants deux objectifs sectoriels (i) améliorer et sécuriser la base productive (ii) augmenter la production et la productivité

Résultats sur la sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales

• Mise en œuvre de la LOASP

La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) votée en 2004 a pour objectif de stabiliser et de consolider la base productive en mettant en place à tous les niveaux, le cadre institutionnel nécessaire à la relance du secteur agricole. La mise en place complète de ce cadre passe par la prise d'un certain nombre de textes réglementaires ; de même, la mise en œuvre de la LOASP implique des actions fortes en faveur notamment d'un cadre de dialogue permanent avec les acteurs du monde rural. Mais force est de constater que le nombre de textes et documents validés en application des engagements de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale n'a pas beaucoup évolué. L'objectif visé de disposer de 09 décrets n'a toujours pas été atteint. Cependant, des avancées sont notées dans l'application de certains décrets :

- Le Décret n° 2007-1146 du 04 Octobre 2007 : En application de ce décret, le FNDASP a été créé et le personnel recruté. Les activités du FNDASP ont démarré en 2013 ;
- L'Article n°78 de la LOASP stipule que le rapport agricole annuel doit être élaboré et transmis avant le 31 Mars de chaque année. Ce rapport élaboré en 2013, a connu une validation technique, mais n'a toujours pas fait l'objet de transmission aux instances politiques compétentes.

En dehors des décrets, des mesures ont été prises pour dynamiser les organes de pilotage et de suivi, on peut en citer :

- La délocalisation de certains groupes thématiques dans des structures et directions impliquées dans la mise en œuvre de la LOASP ;
- La création d'un secrétariat d'Etat chargé de la structuration et de l'accompagnement des organisations paysannes.

• La reconstitution du capital semencier

Depuis 2012, un accent particulier a été mis sur la certification des semences afin de sécuriser la production. En 2014, les semences certifiées ont connu des augmentations respectives de 60% pour l'arachide et de 8% seulement pour le riz par rapport à 2012; toutefois, en 2013, la quantité de semences certifiées a enregistré une baisse drastique, soit de plus de 75% et 35% respectivement. Les performances se sont nettement améliorées en 2014, avec des accroissements respectifs de 57,6% et 67% comparativement à 2013.

• Aménagement des superficies hydro agricoles

En considérant un potentiel irrigable de 240 000 ha, il est noté une faible augmentation du taux d'aménagement dans la vallée du fleuve Sénégal de 48% en 2012, 49% en 2013 et 52% en 2014. Ce résultat s'explique par la lenteur dans les réalisations de nouveaux aménagements et le retard dans la mise à disposition des ressources conséquentes.

Depuis 2012, les superficies aménagées n'ont pas beaucoup évolué au niveau de l'Anambé. Par ailleurs, 820 ha de nouveaux aménagements ont été réalisés grâce à un financement de la Banque Islamique de Développement – BID, ramenant le total des superficies aménagées à 5 000 ha. En 2014, il n'y a eu aucune réalisation

concernant les aménagements dans la vallée de l'Anambé et cette situation est due à l'absence de nouveaux programmes d'aménagement dans la zone. Toutefois, il faut noter qu'en 2013, une superficie de 1 000 ha a été réhabilitée dans le cadre du PNAR.

Les superficies hydro agricoles aménagées pour l'irrigation en eau de surface ont également peu évolué, avec un accroissement de 3% des terres aménagées. Bien que peu importantes en termes de surface, les superficies hydro agricoles aménagées pour l'irrigation en eau souterraine ont quant à elles, connu une hausse sensible de près de 90% depuis 2012.

En vue d'optimiser la production pluviale, l'aménagement des vallées et bas-fonds prend de plus en plus de l'ampleur, même s'il est mené à une échelle plus modeste ; plus de 4 500 ha ont été aménagés à cet effet en 2014.

- **Gestion durable des terres**

On retrouve l'application de mesures de GDT dans les résultats de la recherche, au niveau de la défense et la restauration des sols, la reconstitution du capital semencier, la formation, l'appui conseil, la gestion du foncier, et l'application de technologies post-récolte. Ainsi, les pratiques et règles de GDT sont répandues et diffusées dans les interventions des projets, programmes, Directions et Agences du MAER.

Résultats sur l'augmentation de la production et la valorisation des produits

- **Mise en valeur des superficies aménagées**

Par rapport à 2013, le taux de mise en valeur a connu une légère hausse (57% en 2013 contre 62,2% en 2014) c'est-à-dire qu'il est passé de 69 394 ha à 77 802 ha. Cette mise en valeur concerne principalement le riz (77,51%), les autres spéculations constituées des cultures de diversification ne représentent que 22,48% (oignon 30,03%, maïs 19,74%, tomate 10,14%, sorgho 1,350%, la patate douce 5,52%, le gombo 4,49%, arachide 3,01%, manioc 0,0114%, autres 25,72%). Cette légère hausse du niveau de mise en valeur se justifie par des problèmes d'organisation et de planification de la riziculture liée à : i) l'effectivité de la double culture : insuffisance de matériel agricole pour les façons culturales et la récolte ; ii) l'insuffisance de magasins de stockage par rapport à la capacité de production (au moins 50%) ; et iii) les problèmes liés au financement de la production et de la commercialisation avec les taux de crédits souvent inadaptés pour certaines sources de financement.

Il convient de signaler que sur le plan national, la quasi-totalité (97%) des superficies exploitées en irriguée se trouvent dans la Vallée du fleuve Sénégal.

Dans le bassin de l'Anambé, en 2014 seules 1 613,15 ha ont été mis en valeur sur une cible de 3 500 ha.

Toute la superficie de 5 000 ha aménagée n'est pas exploitable et ceci est dû à l'état de dégradation avancée des aménagements. La mise en valeur des terres est confrontée à plusieurs contraintes dont :

- L'insuffisance du crédit de campagne malgré la reprise des activités de la CNCAS dans le Bassin de l'Anambé ;
- L'insuffisance et l'obsolescence du matériel agricole ;
- L'insuffisance du personnel et des moyens logistiques pour l'appui conseil.

- **Evolution de la production : riz, mil et arachide**

Un accent particulier a été mis sur la production de riz afin de réduire le déséquilibre de la balance commerciale et d'atteindre l'autosuffisance en riz avec le début de mise en œuvre du PRACAS dont il est l'une des filières

prioritaires. En 2014, la production de riz a connu une hausse de 28% par rapport à la campagne précédente passant de 436 153 tonnes à 559 021 tonnes.

Cette performance est aussi due à la hausse généralisée des superficies. En effet, dans la zone de la vallée du fleuve Sénégal (SAED), il est noté une augmentation des superficies de riz en hivernage au cours de ces dernières années : 25 687 hectares en 2013 contre 29 433 hectares en 2014. Les superficies cultivées en contre saison sont de 30 879 ha environ pour 2014.

Cependant la cible fixée dans le PRACAS à 653 670 T de riz blanc équivalent à 968 400 T de paddy n'a pas été atteinte et cela est essentiellement due à :

- la faible augmentation des aménagements, principalement en zone irriguée ;
- la faiblesse du parc d'engins, par un accès difficile au matériel de travail du sol de bonne qualité en temps et en nombre suffisant, l'accès limité aux engrais, les inondations faute de drainage suffisant, et dans une moindre mesure, les dégâts des oiseaux granivores.

Le mil et l'arachide représentent des denrées très présentes dans la consommation des ménages agricoles au Sénégal ; leurs productions ont eu des évolutions irrégulières. Le mil occupe la deuxième place dans les céréales avec une contribution à la production céréalière de 32,68%. En 2014, la production du mil est estimée à 408 993 tonnes soit une baisse de 21 % par rapport à 2013.

Cette baisse de la production se justifie par la réduction des superficies conjuguée à celle des rendements. En effet, les superficies emblavées en mil ont connu une baisse de 25% par rapport à la campagne précédente et de 19 % par rapport à la moyenne des cinq (5) dernières années.

Malgré la baisse enregistrée par le mil, elle occupe la quasi-totalité des superficies des céréales (63,60%) contrairement au riz qui n'occupe que 11,99% des superficies et qui a contribué à hauteur de 44,67% à la production céréalière. La mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie a eu des conséquences sur le calendrier cultural et sur le comportement des différentes cultures. En outre, des dégâts ont été causés durant la campagne 2014/2015 par les oiseaux granivores, les chenilles poilues, les sauteriaux.

En 2014, la production d'arachide estimée à 669 329 tonnes, connaît une baisse de 1% par rapport à 2013 imputable à une diminution des superficies emblavées de 4,15% par rapport à l'année précédente. Cependant, comparée à la moyenne des cinq dernières années, qui se chiffre à 843 413 tonnes, la baisse est plus accentuée (21%).

L'arachide fait partie des filières prioritaires définies dans le PRACAS, qui vise l'optimisation des performances de la filière. La cible de 758 082 tonnes définie dans le programme n'a pas été atteinte pour des raisons liées aux baisses des emblavures et soutiens perçus en facteurs de productions. Des manquements ont aussi été observés dans la disponibilité en semences certifiées avec une production pour cette année de 18 177 tonnes de semences certifiées pour une prévision de 24 731 tonnes.

- **Volume de la production céréalière**

En 2013, la production céréalière était de 1 270 937 tonnes, soit une baisse de 15% par rapport à la campagne précédente (1 499 757 tonnes). Le mil occupe la première place dans les céréales avec une contribution à la production céréalière de 41% suivi du riz qui contribue à hauteur de 34%.

Cette baisse de la production est imputable à la baisse des superficies emblavées de 8% et à la mauvaise pluviométrie avec une installation tardive dans certaines zones qui ont entraîné des retards de 15 à 30 jours dans le démarrage des cultures.

En 2014, la production céréalière est estimée à 1 251 248 tonnes, soit une baisse de 2 % par rapport à la campagne précédente. Comparée à la moyenne des 5 dernières années, elle est en baisse de 241 372 tonnes en valeur absolue soit 16 % en valeur relative.

Ces baisses sont imputables à une irrégularité de la pluviométrie. Les superficies emblavées sont passées de 1 130 646 ha en 2013 à 1 125 622 ha en 2014 soit une baisse de 0,44%.

- **Superficies irriguées**

Concernant les superficies irriguées, seules les emblavures suivies par la SAED et la SODAGRI (Anambé) sont prises en compte.

Entre 2009-2014, la SAED et la SODAGRI ont irrigué en moyenne respectivement 73 588 ha et 2 462,586 ha. On note une hausse de 8,18% des superficies irriguées en 2014 par rapport à 2013. Ceci résulte principalement de la hausse des emblavures en riz par la SAED suite à la réfection de 4 260 ha de périmètres irrigués PASAEL et 549 ha de périmètres irrigués, de la réalisation de plusieurs nouveaux périmètres dans le cadre du projet ASAM, de la réfection de 500 ha de PIV dans la zone de Matam, et de l'aménagement de 4 000 ha dans le cadre du PRACAS.

Parallèlement, en 2014 des actions ont été engagées dans le cadre du PNAR qui ont permis à la SODAGRI de réhabiliter des stations de pompage, de remettre en état les deux barrages du Confluent, de Niandouba et leurs pistes. Les superficies irriguées par la SODAGRI ont connu une baisse par rapport à l'année précédente du fait de la dégradation avancée des aménagements. En effet, le manque de matériel de travail du sol et de post-récolte a constitué l'un des goulots d'étranglement les plus importants au cours de cette campagne. D'importants programmes d'investissements (aménagements structurants et terminaux) sont en cours mais non encore achevés. En 2014, la part globale des superficies irriguées sur le potentiel (31,29%) est loin d'atteindre la cible de 62,98%. Les raisons de cet écart sont expliquées par le fait que 40% des superficies aménagées ne sont pas exploitées.

- **Exportations de produits horticoles**

On note une hausse du taux d'accroissement des exportations au cours des trois dernières années. Il est constaté une prédominance de certains produits exportés tels que la mangue (15 000 T), la pastèque (10 161 T), le maïs doux (10 262 T), et la tomate (10 832 T).

En 2013, on a noté un résultat (48%) largement au-dessus de l'objectif ciblé de 30%. Cette progression est due à la hausse enregistrée dans l'exportation de la mangue avec un accroissement de 27% pour un objectif de 9%.

Cependant pour 2014, le résultat obtenu (26,35 %) est largement en dessous de l'objectif de 55,34% fixé en 2014. Cela peut s'expliquer par l'existence de quelques contraintes qui entravent le développement de la filière fruits et légumes d'exportation. Parmi les contraintes, on peut citer l'insuffisance d'infrastructures de conservation (traitement, chaîne de froid), le manque de maîtrise de l'information sur les marchés, les pertes post-récolte et les coûts élevés des facteurs de production.

- **Couverture des besoins céréaliers**

Selon la norme FAO les besoins céréaliers sont estimés à 185 kg /pers/an. Le taux de couverture national est passé de 45% en 2013 à 40,51% en 2014. Cette baisse s'explique par le faible résultat de la production agricole 2014/2015 enregistrée sur le mil.

- **La mise en place des intrants**

L'Etat a fait un effort consistant dans la mise en place des engrais subventionnés aux producteurs sur les trois dernières années ; néanmoins, l'achat de ces engrais n'a toujours pas atteint les 100%. Soixante pour cent (60%) de ces engrais ont été cédés aux producteurs en 2014, contre 71% en 2013.

Le programme subventionné de 2014 a porté sur 82 000 tonnes (20 000 tonnes de 6-20-10 ; 10 000 tonnes de 15-15-15 ; 34 000 tonnes d'urée ; 2 000 tonnes de DAP, 2 000 tonnes de 9-23-30 et 5 000 tonnes de 10-10-20).

Les quantités destinées aux communes ont été de 76 062 tonnes (hivernage, saison sèche froide, saison sèche chaude) dont 41 024 tonnes pour l'engrais NPK et 35 038 tonnes pour l'urée. Les quantités mises en place pour l'hivernage au niveau des communes ont été de 60 214 tonnes soit 79,16% toutes formules confondues dont 33 017 tonnes pour l'engrais NPK et 27 197 tonnes pour l'urée.

En plus de cet engrais subventionné dans le cadre du programme régulier ci-dessus, il y'a eu l'appui de 8 044, 55 tonnes d'urée de la coopération japonaise dans le cadre du projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés (KR2 2012).

Il faut aussi noter l'acquisition de 4 000 tonnes de DAP et de 3 000 tonnes d'urée dans le cadre du PNAR.

Résultats sur le financement et l'accompagnement des producteurs

- **Les crédits de financement à la production**

L'Etat ayant fait de l'agriculture son cheval de bataille, a opté pour des actions fortes à l'endroit des producteurs, par exemple l'octroi d'une bonification au coût du financement de la production, en réponse à la faiblesse du financement de l'agriculture. En 2014, cette mesure a permis une augmentation de plus de 60% du crédit total de la CNCAS octroyé aux producteurs, comparativement à 2012. Le riz en a été le principal bénéficiaire avec un octroi de financement de plus de 105% sur la période. Ces crédits doivent également bénéficier à la modernisation du matériel agricole où les faibles taux de remboursement en freinent l'octroi.

- **L'accompagnement technique des producteurs**

Le Sénégal ne saurait réussir son pari de faire de l'agriculture, le moteur de sa croissance si les producteurs ne sont pas encadrés, appuyés et formés. Sur cette base, près de 200 000 producteurs ont bénéficié d'appui et de conseil entre 2013 et 2014. A elle seule, l'ANCAR a formé 18 085 producteurs (dont 8 139 femmes en 2014), soit près du double, comparativement à l'année précédente.

Résultats sur l'amélioration de la coordination et du pilotage sectoriel

- **Ressources humaines du MAER**

La baisse des effectifs constatée les années antérieures persiste au vu des nombreux départs (admission à la retraite, départs vers des projets, agences et organisations internationales).

L'effectif des agents de l'Etat au niveau du département est en baisse constante. Pour l'année 2012 uniquement, 133 départs (tous confondus) ont été notés, dont 42% constituent des départs autres que pour des motifs de départs à la retraite. En 2013, 52% des départs étaient également pour des motifs autres que la prise de retraite et en 2014,

ce fut près de 60% de l'effectif qui ont quitté le MAER pour les mêmes raisons. Cependant, un recrutement en 2013 de 43 agents a été fait pour le secteur, et a concerné des Ingénieurs Agronomes, des Ingénieurs des Travaux Agricoles, et des Agents Techniques d'Agriculture, qui ont été mis à disposition en 2014, pour un gap qui était estimé à 250 agents.

Le besoin de 226 agents qui était exprimé en 2013, est resté le même pour 2014 puisque le nombre de départ étant égal au nombre de recrutés.

Par ailleurs, la situation de déperdition risque de s'aggraver dans les trois prochaines années car plus de 50% de l'effectif du département se trouve dans la tranche d'âge 55-60 ans. Cela a un impact négatif sur l'efficacité du secteur, d'où, la nécessité et l'urgence de recourir à des recrutements importants de personnel qualifié et de la mise en place d'un système de motivation conséquent.

- **Système d'information intégré des projets du secteur**

La mise en œuvre de cet indicateur se fera sur la base d'un couplage à un système d'information intégré opérationnel (PASYME). Elle n'a pas connu d'évolution. A travers les projets PADAER et PAFA-E, il est prévu d'appuyer le système d'information intégré pour le suivi-évaluation des projets et programmes du MAER.

2.1.2.2 Exécution financière

Une distinction doit être opérée entre le budget alloué qui correspond à celui de la loi de finances initiale (LFI) votée par le Parlement avant la nouvelle année budgétaire, le budget approuvé qui ajoute au budget de la LFI celui de la loi de finances rectificative (LFR) et le budget exécuté qui correspond aux dépenses ordonnancées.

Annuellement, les dotations budgétaires initiales ont connu des variations en cours d'exercice. Ces modifications ont été apportées pour supporter des dépenses prioritaires de l'action gouvernementale.

- **Amélioration et sécurisation de la base productive**

Pour 2012¹, le total des actes modificatifs pris sur ce programme a connu un prélèvement de 5,439 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 8,053 milliards, soit 8,54% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 7,452 milliards, soit un taux d'exécution de 92,53%.

En 2013, « le programme Amélioration et sécurisation de la base productive » a eu une dotation initiale de 55 761 702 000 F CFA soit 42,75% du budget initial.

Le total des actes modificatifs pris a connu un prélèvement 530 millions, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 55 231 702 000 F CFA, soit 44,53% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 32,349 milliards, soit un taux d'exécution de 58,57%. Les rubriques budgétaires de cet OS sont pour la plupart des crédits de transfert en capital dont les procédures de mobilisation au profit des structures autonomes bénéficiaires sont très rapides, ce qui explique des taux de 100% pour certains projets et programmes. Toutefois, l'analyse de l'exécution budgétaire et comptable doit être approfondie au niveau des comptes de ces structures bénéficiaires pour mieux apprécier le taux réel d'exécution des dépenses de transferts.

En ce qui concerne la composante « Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements », un taux d'exécution faible (34,57%) est noté au niveau des activités de réhabilitation des aménagements hydro-agricoles.

En 2014, il a eu une dotation initiale de 59 331 053 000 F CFA soit 44,76 % du budget initial.

¹ Les données financières indiquées pour l'année 2012 concernent uniquement les ressources internes du budget de l'Etat.

Le total des actes modificatifs pris s'est élevé à 14 613 918 707 F CFA , ce qui a porté la dotation finale en crédits à 73 944 971 707 F CFA , soit 55,80 % du budget final.

Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 89 069 588 258 F CFA, soit un taux d'exécution de 120,45%.

- **Augmentation de la production**

En 2012, la dotation initiale était de 31, 784 milliards soit 61,44% du budget initial. Le total des actes modificatifs s'élevait à 47,903 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 79,688 milliards, soit 84,54% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 78,759 milliards, soit un taux d'exécution de 98,83%. La hausse des crédits est liée aux ressources additionnelles accordées par l'Etat pour financer les cessions d'intrants (subvention d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles) de la campagne agricole 2012/2013.

En 2013, la dotation finale représentait 42,15% du budget final. Elle a été exécutée à hauteur de 42,328 milliards, soit un taux d'exécution de 80,95%. La hausse des crédits sur ce programme s'explique principalement pour les ressources additionnelles accordées par l'Etat pour un déroulement correct des opérations relatives aux cessions d'intrants pour la campagne agricole 2013/2014 avec des dotations pour subvention relatives à l'acquisition d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles.

En 2014, il a eu une dotation initiale de 57, 296 milliards, entre le budget initial et le budget exécuté, il y'a eu une hausse provenant essentiellement d'une augmentation du financement de l'Etat. Ces apports supplémentaires n'ont pas tous été pris en compte dans les dotations finales, ce qui a entraîné des taux d'exécution très élevés notamment pour le financement interne.

La dotation finale qui s'élevait à 61,862 milliards représente 41,53% du budget global. Elle a été exécutée à hauteur de 61 849 539 545 F CFA, soit un taux d'exécution de 99,985%. La hausse des crédits sur cet OS s'explique principalement pour les ressources additionnelles accordées par l'Etat pour un déroulement correct des opérations relatives aux cessions d'intrants pour la campagne agricole 2014/2015 avec des dotations pour subvention relatives à l'acquisition d'engrais, de semences et de produits phytosanitaires pour toutes les filières agricoles.

La composante Riz a eu un taux d'exécution très élevé de 399,56% (100% par l'Etat et 410,00% par les bailleurs).

- **Amélioration de la coordination et du pilotage sectoriel**

Pour 2012, ce programme a eu une dotation initiale de 6,455 milliards soit 12,48% du budget initial. Le total des actes modificatifs pris sur ce programme s'élevait à 61 millions, ce qui a porté la dotation finale en crédits OS à 6,516 milliards, soit 6,91% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 6,138 milliards, soit un taux d'exécution de 94,20%.

Les dépenses de fonctionnement des différentes structures centrales et déconcentrées de l'Etat inscrites sur ce programme au titre 3 ont connu durant l'exercice 2012, des baisses de l'ordre de 45% sur le disponible à la fin du premier trimestre 2012 face aux moins-values de recouvrement de recettes fiscales et non fiscales de l'Etat constatées.

Cette mesure a eu des conséquences négatives sur le fonctionnement correct des services de l'Agriculture, notamment dans le bon déroulement des activités de suivi-évaluation et de coordination sectorielle. Des retards dans le déroulement des procédures de passation de marchés ont eu des impacts négatifs sur l'exécution du programme d'équipement des services (exécution à 22,74%) et sur le projet de modernisation et d'intensification agricoles (exécution à 4%).

En 2013, le programme a eu une dotation initiale de 18,167 milliards soit 13,92% du budget initial. Le total des actes modificatifs pris sur cet OS a connu un prélèvement de 4,921 milliards, ce qui a porté la dotation finale en crédits à 13, 245 milliards, soit 10,67% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 11,587 milliards, soit un taux d'exécution de 87,48%.

En 2014, il a eu une dotation initiale de 15 928 508 000 F CFA soit 12,01% du budget initial.

Le total des actes modificatifs pris sur cet OS a connu un prélèvement de 2 838 818 304 F CFA ce qui a porté la dotation finale en crédits pour cet OS à 13 089 689 696 F CFA, soit 8,79% du budget final. Cette dotation finale a été exécutée à hauteur de 13 198 625 488 F CFA, soit un taux d'exécution de 100,83%.

On remarque que pour le programme Coordination et pilotage sectoriels, l'essentiel des dotations proviennent de l'Etat avec un financement de 2 034 330 094 F CFA en dotation finale. Le budget a été exécuté à hauteur de 2 021 629 232 F CFA soit 99,38%.

Le programme création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé a été financé par l'Etat à hauteur de 3 455 359 602 F CFA et les Partenaires Techniques Financiers pour 1 600 000 000 F CFA. Les taux d'exécution ont été respectivement de 99,50 et 118,18% pour l'Etat et les PTF. Le niveau élevé du taux d'exécution du financement PTF résulte de l'important écart entre la dotation finale 1 600 000 000 F CFA et le montant exécuté 1 768 935 544 F CFA relatif à l'activité mission de services publics de recherche et conseil.

2.1.3 Défis

En conformité avec la vision déclinée dans le PRACAS, le principal défi du secteur agricole sénégalais est de construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable. Il s'agit de mettre l'accent sur l'émergence d'une agriculture capable de :

- nourrir au mieux et durablement sur une base endogène les populations ;
- tirer profit des avantages du commerce international ;
- sécuriser et augmenter les revenus des ruraux ;
- procurer des emplois agricoles et non agricoles ;
- gérer durablement les ressources naturelles ;
- améliorer l'état nutritionnel des populations.

2.2. Objectifs du secteur

Le MAER a pour but d'assurer l'autosuffisance alimentaire, de contribuer à la sécurisation nutritionnelle, et de procurer aux populations rurales, un meilleur niveau de vie. Ces aspects passent nécessairement par l'amélioration de la base productive, l'augmentation substantielle de la production en vue de sécuriser un surplus de rente, et un accompagnement de la production en amont et en aval par un soutien à la recherche, la formation, l'encadrement et l'accès au financement agricole.

2.2.1. Objectif stratégique

Il s'agit pour le département, d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de développer les exportations agricoles pour l'amélioration de la balance commerciale, ainsi que celle du niveau de vie des populations.

2.2.2. Objectifs globaux

Le Ministère en charge de l'Agriculture s'est inscrit dans la dynamique nationale de réforme budgétaire par une programmation et une budgétisation axées sur les résultats à travers l'adoption du DPPD, dont les objectifs sont les suivants :

- (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée ;
- (ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ;
- (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale ;
- (iv) améliorer la coordination et le pilotage sectoriel.

A partir des quatre objectifs globaux visés par le DPPD, quatre programmes principaux sont identifiés. Il s'agit de :

- La sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales ;
- L'augmentation de la production et la valorisation des produits agricoles ;
- L'accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui conseil ;
- Le pilotage et la coordination administrative du MAER.

Autour de chaque programme stratégique est rattaché un groupe d'actions concourant à l'atteinte des résultats visés.

Tableau 1: Articulation entre axe du PSE, politique du MAER et les programmes et actions du DPPD

AXE du PSE	Politique publique poursuivie par le MAER	Programmes du MAER	Actions
Axe 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance	Atteindre l'autosuffisance et assurer la sécurité alimentaire	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Production de semences de pré bases et bases
			Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydro agricoles
			Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées
			Sécurisation de l'investissement privé agricole
			Gestion durable des terres
			Adaptation aux changements climatiques et développement de la résilience
			Réalisation et réhabilitation des infrastructures agricoles
		Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Augmentation de la production de Riz
			Relance de la filière arachidière
			Développement de la filière horticole
			Développement des autres cultures
			Appui aux acteurs de la filière coton
			Renforcement/t organisation des filières
			Protection des cultures
			Modernisation du matériel agricole
			Appui aux services déconcentrés
			Gestion et contrôle de la qualité
		Accompagnement à la production : financement, recherche, formation et appui conseil	Recherche agricole
			Formation agricole / Renforcement des capacités des acteurs
			Appui Conseil agro-sylvo-pastoral
			Soutien au crédit rural
			Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs)
		Pilotage et Coordination administrative	Pilotage stratégique
			Coordination administrative

3. PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME

La mise en œuvre des programmes principaux devra permettre de rehausser la contribution de l'agriculture au développement économique et social par une augmentation du PIB agricole, une augmentation des revenus des acteurs, une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle, une plus grande résilience et une génération d'emplois.

Cette problématique transparait à travers les points centraux suivants adressés par le PRACAS :

- Réduction de l'incidence de la pauvreté de 50% ;
- Augmentation du PIB du secteur en vue d'atteindre 15% en 2017 ;
- Couverture des besoins alimentaires ;
- Gestion durable des terres ;

- Adaptation aux changements climatiques et développement de la résilience.

La section suivante après une description des principaux résultats attendus du secteur, présente les programmes du ministère, leurs objectifs ainsi que les indicateurs de performance servant au suivi, et finalement la budgétisation à moyen terme pour l'horizon 2016-2018.

3.1. Présentation des programmes

Les programmes retenus à ce jour pour le MAER sont au nombre de quatre :

- Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales;
Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles;
- Accompagnement à la production : Financement, recherche, formation et appui conseil ;
- Pilotage et coordination administrative du MAER.

3.1.1 P.1 - Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

La base productive constitue le support de la production car elle polarise les piliers que constituent les ressources en terres, en eaux et en unités de base de la reproduction, que sont les semences pré base et base. Le rythme des aménagements hydro-agricoles inférieur à 4000 ha/an relevé dans le document du PRACAS reste très faible au regard des défis et des enjeux du développement agricole du pays. Les enjeux autour de l'amélioration et de la sécurisation de la base productive sont divers et doivent être correctement pris en compte. De même, le programme englobe aussi les aspects liés au stockage, à la transformation primaire et au conditionnement des produits agricoles.

Pour atteindre les résultats escomptés, le programme mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, est articulé autour des actions suivantes :

- Production de semences de pré bases et bases ;
- Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydro agricoles ;
- Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées ;
- Sécurisation de l'investissement privé agricole ;
- Gestion durable des terres ;
- Adaptation aux changements climatiques et développement de la résilience;
- Réalisation et réhabilitation des infrastructures agricoles (Pistes de production et infrastructures de stockage, transformation et conditionnement).

Les indicateurs ci-dessous traduisent les ambitions du Ministère à poursuivre la mise en œuvre des engagements de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), à intensifier les efforts en matière de maîtrise de l'eau et à assurer une meilleure organisation et un bon aménagement de l'espace rural.

Programme 1 : Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
Renforcer les aménagements des terres agricoles	Les aménagements des terres agricoles sont renforcés	Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux de surface (cumul des superficies)	125 162	132 223	142 912	156 567	161 567	144 021	ha
		Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux Souterraines ²	1 807	2408,8	1 540	1 883	1 753	2 166	ha
		Superficies hydro agricoles aménagées des vallées et bas-fonds ³	4 604	6 435	12 382	10 785	11 550	7 000	ha
		Superficie irriguées réhabilitées pour le riz	69 321	40 457	77 450	74 175	75 200		ha
Reconstituer le capital semencier	Le capital semencier est sécurisé			18 177 T de semences certifiées N2 collectées et stockées en 2014	La réglementation régionale de la CEDEAO sur les semences est transcrite dans la politique, la législation et la réglementation semencière nationale	Dix (10) laboratoires semenciers régionaux sont équipés, fonctionnels et staffés			
				Arrêté conjoint MAER et MEFP portant autonomie de Gestion de l'unité	Transfert de la gestion de 2 centres de conditionnement des semences par la	Nombre de laborantins formés selon les normes CEDEAO			

² Les données de l'indicateur de superficies aménagées à partir des eaux souterraines proviennent de PAPIL, PAPSEN, PRODAM, ANIDA, PADERCA. Ces données ne sont pas des données cumulées mais ce sont des réalisations annuelles.

³ Les données de l'indicateur de superficies aménagées à partir des vallées et bas-fonds proviennent de PADAER, PAPIL, PAPSEN, PADERCA, PASA-LMK, Etat/PRACAS, SODAGRI. Ces données ne sont pas des données cumulées mais ce sont des réalisations annuelles.

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
				production de semences et vaccins de l'ISRA	mise en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP du type de celui développé pour le CTS de Richard-Toll	et OCDE			
		Quantité de semence certifiée d'oignon violet de Galmi		89 103	89 104				T
		Quantité de semence certifiée R2 d'arachide	25 000	75 000					T
		Quantité de semence certifiée R1 de riz	6 000	8 200	9 400	9 400	14 640		T
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées de riz	1 872,8	787	4 439				Ha
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'arachides	2 000	70 732, 20					
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'oignon	43 623	27 028,9	32 000	37 000	45 000		Ha

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
Amplifier la gestion durable des terres	La gestion durable des terres est amplifiée	Superficies de terres agricoles sous GDT	249 801	Détermination situation de référence superficie des terres agricoles sous gestion Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable par rapport à la situation de référence (2014)	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable par rapport à la situation de référence (2015)	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable par rapport à la superficie de 2016			ha
		Linéaire de pistes de production réalisé/réfectionné ⁴	404,00	216, 1	177	195	137		Km
Construire et réhabiliter les infrastructures	Les infrastructures rurales sont réalisées/réfectionnées/ réhabilitées	Nombre d'infrastructures de stockage réalisées/réhabilitées ⁵ (PRACAS)	200	123	159	103	29		U
		Nombre d'infrastructures de conditionnement réalisées /réhabilitées ⁶	13	15	14	5	-		U

⁴ Données de DBRLA et des projets (PAPIL, PADAER, PAFA, PADERCA, PASA-LMK), PRODAM, SAED et ANIDA

⁵ Données de SAED, SODAGRI, ANIDA, DBRLA et projets (PADAER PASA-LMK, PAFA PADERCA), PRODAM

⁶ Données de l'ANCAR et du PRODAM

3.1.2 P.2 - Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Le programme 2 met l'accent sur l'utilisation des facteurs de production (intrants, matériel agricole), et la protection phytosanitaire concourent à doper la production et la productivité. En termes de valorisation, le programme s'adresse aux aspects liés au contrôle et à la qualité. Ce programme est articulé autour des actions suivantes :

- Développement des céréales locaux et Augmentation de la production de Riz ;
- Relance de la Filière arachidière ;
- Développement de la Filière horticole ;
- Renforcement et organisation des filières/Appui aux acteurs de la filière coton ;
- Protection des cultures ;
- Modernisation du matériel agricole ;
- Appui aux services déconcentrés ;
- Gestion et contrôle de la qualité.

Programme 2 : Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à Moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
Développer les filières agricoles prioritaires	Les filières agricoles prioritaires sont développées	Finalisation et utilisation de la plateforme électronique (pour le ciblage des bénéficiaires de subventions)	695 000 producteurs codifiés à travers la plateforme électronique	796 160 producteurs codifiés à travers la plateforme électronique	Finalisation du fichier de la plateforme ;	50% des intrants agricoles sont distribués via la plateforme électronique			
			189 672 Producteurs femmes codifiés à travers la plateforme électronique	267 958 producteurs de femmes codifiés à travers la plateforme électronique	Nombre de producteurs codifié (dont X femmes) à travers la plateforme électronique	Pourcentage d'intrants agricoles distribués via la plateforme au profit de femmes			
		Quantité d'engrais subventionné mis en place par l'état	106 000	59886					T
		Quantité d'engrais subventionnés cédés aux producteurs	60 214	45279					T
		Volume des exportations horticoles	85 414	90 635	130 000	157 000	160 000	157 000	T
		Volume des exportations d'arachide	152 000	153 390	153 390	153 390	153 390	150 000	T
		Volume des exportations de coton ⁷	12 307 T dont 11 691 T de coton	12 011 dont 11 181 T égrenés	14 875	17 000	18 105		T

⁷ Données de l'ANSD pour les années 2014 et 2015 – Projections de la SODEFITEX pour 2016-2018. Si les données de 2014 et 2015 concernent les exportations de coton-graine et de coton fibre, les données de projections concernent uniquement les données de coton fibre.

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à Moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
			égrenés						
		Volume de la production globale céréalière	1 251 248	2 152 245					T
		Volume de la production de riz irriguée	439 000	513 511	850 000 ⁸⁸	1 050 000		1 600 000	T
		Volume de la production de riz pluvial	120 021	392 837	250 000	325 000			T
		Volume de la production horticole	554 690	725 119	855 037	989 572	1 126 425		T
		Taux de Couverture des besoins Céréaliers	45,3						%
		Taux de Couverture des besoins du riz par la production	57	74,9	83	100	100	100	%
		Production de coton Graine	26 545	26 545	35 000	40 000	42 600	RAS	T
Promouvoir la gestion et le contrôle qualité	Les normes sont respectées en termes de qualité des engrais	Un dispositif de contrôle de la qualité des engrais est mis en place	Finalisation du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO/ C/LEG/13/13/12	Validation technique finale du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO/ C/LEG/13/13/12	Signature du décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO				
	Les normes	Réduction des matières							

⁸⁸ Les cibles de 2016 et 2017 sont tirées des prévisions du DPPD 2015-2017

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à Moyen terme PRACAS	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
	sont respectées en termes de Pesticides autorisés	actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales	12	9	6	3	0	12	U
			35	Réduction de 25% des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1)	Réduction de 25% des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1)	Réduction de 25% des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1)			
		Destruction partielle de grands contenants vides de pesticide	6 481	Réduction de 40,8% = 2 647 grands contenants vides des pesticides	Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2015)	Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2016)			U
Moderniser les équipements agricoles	Les équipements agricoles sont modernisés	Nombre d'unités de matériel de traction animale (culture attelée) déployées, à la disposition des producteurs ⁹	16 800	14 300	12 900	38 000	38 000	65 200	U
		Nombre de tracteurs déployés à la disposition des producteurs	50 tracteurs plus 185 groupes motopompes	400	625	500	500	1 525	U
		Nombre d'équipements tractés déployés à la disposition des producteurs	0	1032	1032	1032	1032	3 096	U

⁹ Chaque année, les besoins en matériel de traction animale s'élèvent à 349.600 unités, dont 87.400 semoirs

3.1.3 **P.3 - Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation agricole et rurale et Appui conseil**

Ce programme qui vise le développement de la recherche, de la formation et du conseil agricole et rural permettra l'émergence d'exploitants agricoles formés, qualifiés et dotés des services nécessaires pour moderniser leurs unités économiques et assurer la relance du secteur.

Le programme est constitué des actions suivantes :

- Recherche agricole et rurale ;
- Formation agricole et rurale/renforcement des capacités des acteurs ;
- Conseil agricole et rural ;
- Soutien au crédit rural ;
- Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs).

Programme 3 : Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation et Appui conseil

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
Appuyer la recherche, la formation et le conseil agricole et rural	La recherche agricole est renforcée	Nombre d'Activités de recherche Clôturées ayant été ciblé au niveau de l'ISRA	34	30	35	25	20		U
		Nombre de projets de recherches agricoles financés par le FNRAA	20	10	10	10	10	10	U
		Nombre de technologies générées et/ou adaptées par le FNRAA	12	20	20	20	20	20	U
	Le savoir- faire des producteurs est renforcé	Nombre de projets de formation financés par le FNDASP	0	2	2	2			U
	Les innovations technologique s sont adoptées par les producteurs	Nombre de projets de diffusion à grande échelle des innovations technologiques financés par le FNDASP	0	5	2	2	2		U
	La structuration des OPA, des filières et des interprofessio ns s'est renforcée	Nombre de projets d'appui institutionnel financés par le FNDASP	0	3	2	2	2	2	U
	Le conseil	Nombre de producteurs	173 693	310 000	341 000	375 100	412 610		

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
	agricole et rural est renforcé	bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR							U
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR	17 369	31 000	34 100	37 510	41 261		U
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED	152 866	+125 000	190 000	200 000	210 000	210 000	U
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED	50 000	+54 000	57 000	60 000	63 000	63 000	U
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI	2500	2 958	6 600	13 200	13 200	0	U
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI	200	11 000					U
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODEFITEX	40 137	50 000	42 000	45 000	50 000		U
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un	3965	5500	6000	6500	7000		

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	Unité
			2014	2015	2016	2017	2018		
		appui conseil par la SODEFITEX							U
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANIDA	3 000	5 000	7 500	10 000	20 000		U
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANIDA	1 200	2 000	3 000	4 000	8 000		U
		Le nombre de conseils agricoles déployé par la SODAGRI	10	28 dont 2 stagiaires de l'ISFAR + 10 stagiaires du CNFTAGR					U
	La formation agricole est renforcée	Nombre d'allocataires de bourses de recherche agricole (ISRA)	56	65	40				U
		Nombre de jeunes diplômés sortants des écoles de formation sous tutelle/an BFPA	93	95	120	150	190	93	U
		Effectifs des agents du MAER ayant bénéficiés d'une formation continue par la BFPA	168	15	130	155	180		U
		Nombre de producteurs formés par l'ANCAR	17850	22 930	68 444	75 289	82 817		U
		Nombre de producteurs formés par le BFPA	660	460	350	650	900		

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de base		Valeurs cibles			cible à moyen Terme (PRACAS)	Unité	
			2014	2015	2016	2017	2018			
		Nombre de producteurs femmes formés par le BFPA	108	126	120	250	300			
Promouvoir le financement du crédit rural	le crédit rural dispose d'un financement adapté	Volume total de financement de la production agricole par la CNCAS	17 898 622						Milliards	
		Volume total de financement de la production agricole par le FADSR			3,398	3,398	3,458	6	Milliards	
		Volume du financement de la production de riz par la CNCAS	7 865 990						Milliards	
		Volume du financement du matériel agricole par la CNCAS	675 368						Milliards	
	Le taux de renouvellement du financement à la production acceptable	Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale par la CNCAS				Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2016	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2017		%
		Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale par le FADSR				Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2016	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2017		

3.1.4 Pilotage et coordination administrative du MAER

Le programme comporte les actions suivantes :

- Amélioration de la coordination administrative ;
- Renforcement du pilotage stratégique.

Programme 4 : Pilotage et coordination administrative du MAER

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moyen Terme PRACAS	U
			2014	2015	2016	2017	2018		
Améliorer la coordination administrative		Besoins additionnels en ressources humaines	26	400	612	250			U
		Nombre de départs à la retraite	18	40	42	50			U
		Nombre de départs pour des raisons autres que la retraite	25	12					U
Renforcer le Pilotage stratégique	Le pilotage stratégique est renforcé	Nombre de documents de planification élaborés (RAP, DPPD)	Deux (02) Documents de planification élaborés (CDSMT, RAP n-1)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP, RAP n-1, RCSA)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP, RAP n-1, RCSA)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP, RAP n-1, RCSA)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP, RAP n-1, RCSA)		U
		Nombre de contrats de performance signés avec les sociétés et agences et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation			Trois (03) contrats de performances/ lettres de mission signés avec la SAED, la SODAGRI et l'ANIDA et mise en œuvre des dispositions prévues pour le	Deux (02) contrats de performances signés avec l'ISRA et l'ANCAR, et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation			

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base		Valeur cible			Cible à moyen Terme PRACAS	U
			2014	2015	2016	2017	2018		
					suivi, le contrôle et l'évaluation				
		L'écart entre taux d'exécution du budget base LFI et taux d'exécution base LFR tend vers zéro							
		Validation de la stratégie de reconstitution du capital semencier		Stratégie élaborée	Stratégie validée				
		Nombre de contrats pluriannuels entre la SAED et les opérateurs de maintenance des infrastructures hydroagricoles		4					

3.2. Budgétisation à moyen terme

Les budgets alloués aux quatre programmes sont indiqués dans le tableau ci-après :

ALLOCATION BUDGETAIRE PAR PROGRAMME

Programmes	2 016		2 017	2 018	Total période	
	AE	CP	CP	CP	AE	CP
Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	211 803 827 574	74 589 616 000	73 422 789 320	85 969 279 656	211 803 827 574	233 981 684 976
Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	198 417 380 000	85 357 383 000	111 752 017 990	100 169 241 753	198 417 380 000	297 278 642 743
Accompagnement à la production : Financement, Recherche, Formation et Appui Conseil	26 375 904 100	13 720 065 000	15 824 102 060	16 959 452 827	26 375 904 100	56 263 573 888
Pilotage et coordination administrative du MAER	83 200 000	1 547 359 000	1 652 042 330	1 416 881 299	83 200 000	4 616 282 629
TOTAL GENERAL	436 680 311 674	175 214 423 000	202 650 951 700	204 514 855 535	436 680 311 674	582 380 230 235

Présentation du Budget 2016

Par titre de dépenses, la répartition des crédits du budget est la suivante :

Titre 2 : Dépenses de personnel

Le montant des crédits est de 1 846 844 000 en 2016 contre 1 946 471 740 F CFA en 2015, soit une baisse de 99 627 740 F CFA en valeur absolue et 5,12% en valeur relative.

La baisse des effectifs constatée les années antérieures persiste au vu des départs (admission à la retraite, départs vers des projets, agences et organisations internationales).

Toutefois, dans le cadre du programme de recrutement d'effectifs dans la fonction publique, un quota de 400 agents est prévu pour le MAER d'ici 2016.

Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2016, les crédits de fonctionnement prévus s'élèvent à 1 177 453 000 F CFA contre **1 089 753 000 F CFA** pour la gestion 2015, soit une hausse de 87 700 000 F CFA en valeur absolue et 8,05% en valeur relative.

Cette hausse s'explique par la réévaluation des services votés et les mesures nouvelles accordées sur ce titre au profit des directions nationales.

Titre 4 : Transferts courants

Les crédits sur ce titre s'élèvent à 30 107 126 000 F CFA contre **20 607 126 000 F CFA** pour la gestion 2015, soit une hausse de 9 500 000 000 F CFA en valeur absolue et 46,10% en valeur relative.

Ces crédits serviront principalement à couvrir :

- le paiement des bourses et allocations scolaires dans les centres de formation pour un montant de 58 millions ;
- les dépenses de fonctionnement des structures autonomes sous tutelle (SAED, SODAGRI, ISRA, INP, ANIDA, ANCAR, Barrage Affignam) pour un montant de 11,257 milliards ;
- la subvention sur la cession des intrants agricoles (engrais et semences) pour un montant 17,7 milliards.

Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat

Elles s'élèvent à la somme de 101 443 000 000 F CFA contre **95 958 000 000 F CFA** en 2015, soit une hausse de 5 485 000 000 F CFA en valeur absolue et 5,72% en valeur relative.

Ces dépenses sont financées, d'une part, sur ressources internes à hauteur de 3 152 000 000 F CFA et, d'autre part, sur ressources externes à hauteur de 98 291 000 000 F CFA.

Les nouvelles inscriptions sur ce titre en 2016 concernent :

- le projet d'amélioration de la productivité du riz et de l'oignon pour un montant de 666 millions ;
- le projet de réhabilitation du centre d'initiation horticole de Saint-Louis pour un montant de 553 millions ;
- le projet d'appui aux politiques agricoles pour un montant de 1,250 milliard ;
- le programme agricole Italie-Sénégal pour un montant de 2,086 milliards ;
- le projet d'Institut agricole de développement rural de Louga pour un montant d'un milliard ;
- le programme de développement agricole durable et de sécurité alimentaire pour un montant de 14 milliards ;
- le projet d'appui à la réfection et à l'équipement des services déconcentrés pour un montant de 200 millions ;

- le projet Education et Recherche en agriculture pour un montant de 9,650 milliards ;
- le projet Bey Dunde pour un montant de 2,220 milliards ;
- le projet Nataal Mbay pour un montant de 5 milliards ;
- le projet de Développement agricole en Tiers-Sud pour un montant de 1,5 milliard.

Titre 6 : Transfert en capital

Les crédits prévus sur ce titre s'élèvent à 46 035 000 000 F CFA, contre 54 555 000 000 F CFA pour la gestion 2014, soit une baisse de 8 520 000 000 F CFA en valeur absolue et 15,62% en valeur relative.

Globalement, le budget d'investissement du MAER (titres 5 et 6) pour la gestion 2015 s'élèvent à 141 993 000 000 F CFA contre 124 581 351 000 F CFA en 2014, soit une augmentation de 17 411 649 000 F CFA en valeur absolue et 13,98% en valeur relative.

Ce budget est financé sur ressources internes à hauteur de 48 820 000 000 F CFA et sur ressources extérieures pour 93 173 000 000 F CFA.

En 2016 et 2017, les transferts en capital avoisineraient respectivement F CFA 40 640 000 000 F CFA et 52 957 275 000 F CFA.

Dépenses en capital : Investissements exécutés par l'Etat et Transfert en capital

Malgré l'effort initial de classification fait au niveau des transferts en capital, le travail de reclassification mené au niveau des transferts en capital et des investissements exécutés par l'Etat, a permis d'obtenir les niveaux ci-après pour les investissements exécutés par l'Etat pour le DPPD : en 2015, ils s'élèvent à 92 344 495 000 F CFA (pour un montant de 95 958 000 000 F CFA dans le budget classique) ; en 2016 et 2017, ces investissements montent respectivement à 96 556 000 000 F CFA et 96 991 000 000 F CFA.

En ce qui concerne les transferts en capital, en 2015 ils se fixent à 43 685 675 000 F CFA. Ils seraient de 49 814 675 000 F CFA et de 52 957 275 000 F CFA pour 2016 et 2017.

Projets et programmes prioritaires

En vue d'atteindre à terme, les objectifs fixés, les projets ci-après constituent la priorité en 2016 :

- les projets d'aménagement hydro-agricoles avec principalement le PNAR;
- le programme de réalisation de corridors céréaliers ;
- la mise en place de projets d'agrégation sur les filières à haute valeur ajoutée;
- le programme d'équipement du monde rural en matière de culture attelée et de motorisation ;
- la restructuration de la filière arachide;
- le programme de renforcement de la résilience pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- le projet d'appui aux filières agricoles/Extension;
- le projet de développement inclusif et durable de l'Agrobusiness au Sénégal ;
- Le programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural.

En sus, il y a le projet de Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage qui vise à améliorer la production et la diffusion des statistiques agropastorales, alimentaires et nutritionnelles. Durant la période 2008-2013, le Sénégal a préparé et réalisé le 4^e recensement général de la population, dénommé Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE).

A la suite du dénombrement exhaustif des ménages agricoles effectué en décembre 2013, la réalisation du RNAE selon l'approche modulaire du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture de la FAO permettra de :

- Etablir les bases de sondage manquantes (non pris en compte dans le RGPHAE) pour l'horticulture (dénombrement des Sites Production Horticoles et exploitants horticoles) et l'élevage transhumant (zones de concentration des troupeaux);
- Réaliser des enquêtes par sondage au niveau des ménages agricoles pour disposer des informations relatives à des thèmes variés : Terres, Irrigation, Pratiques Agricoles, Services Agricoles, Elevages, Cultures, Travail et emploi agricole, Productivité, etc.;
- Analyser et diffuser les résultats.

Le budget prévisionnel du RNAE est de 5.966.950 000 F CFA. Le plan de financement de 2016 à 2019 est décliné comme suit :

Année	Budget
2016	2 090 000 000
2017	2 065 250 000
2018	1 500 950 000
2019	310 750 000
Total	5 966 950 000

4. CADRE DE PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION

3.3. Coordination et pilotage

Des actions majeures sont définies pour assurer le suivi de l'atteinte des objectifs sectoriels décliné en quatre (04) programmes.

Une centralisation à différents niveaux (départemental, régional et national) est nécessaire pour assurer la cohérence d'ensemble des actions avec les objectifs du DPPD et pour faciliter le dialogue avec les partenaires au développement sur la programmation des efforts et l'allocation des ressources.

Dès lors, le souci du Gouvernement est d'assurer que les actions que mènent les différents acteurs et partenaires soient en cohérence et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le PSE, notamment son volet agricole (PRACAS).

Il sera ainsi mis en place dans les meilleurs délais, un comité de pilotage du DPPD par arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. Sous la présidence du Secrétaire Général du MAER, ce comité qui comprendra les structures centrales phares du Ministère, aura en charge de veiller à la réalisation à bonne date des différents documents de planification et de suivi (DPPD, PAP, RAP). Il procédera à l'approbation des différents documents avant leur validation. Les projets d'arrêté sont introduits pour signature auprès du MAER.

Ce comité élargi aux représentants du MEFP, de certains ministères techniques, d'OP faitières, à la Société Civile, aux représentants des partenaires au développement, organisera la revue annuelle du DPPD qui se tiendra avant la fin du mois de mai de chaque année.

La DAPSA assure le Secrétariat de ce comité de pilotage.

3.4. Dispositif de suivi évaluation

Le DPPD étant un outil de planification stratégique et opérationnelle qui vise la traçabilité des dépenses publiques et le suivi évaluation des résultats, son suivi et son analyse renseigne sur la qualité et la pertinence des orientations stratégiques déclinées au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural.

Les principaux instruments du suivi physique et financier reposent sur deux paliers : le dispositif de suivi-évaluation interne propre aux projets et programmes et le dispositif de suivi-évaluation central de la DAPSA.

Le DPPD doit réussir une intégration et une cohérence de ces différentes actions menées par des structures diversifiées dont les interventions convergent vers les objectifs sectoriels.

La DAPSA sera chargée de manière spécifique de mettre en œuvre les activités qui doivent alimenter le système de suivi évaluation et de capitalisation.

Ce suivi régulier qui concerne tant les aspects physiques que financiers est renforcé par la supervision et le suivi-évaluation externe respectivement effectué conjointement par le Gouvernement du Sénégal et les partenaires au développement dans le premier cas et, par le Ministère à travers la DAPSA dans le second cas.

Un accent particulier sera mis sur le dialogue intersectoriel notamment avec le ministère de l'Environnement et du Développement Durable en vue d'une meilleure opérationnalisation du CNIS/GDT

5. ANNEXES

5.1. TABLEAU SUR L'EVOLUTION DES RESULTATS TECHNIQUES ATTENDUS

Programme 1	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base	Valeurs cibles			
			2014	2016	2017	2018	
	Les aménagements des terres agricoles sont renforcés	Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux de surface (cumul des superficies)	125 162	142 912	156 567	161 567	
		Superficies hydro agricoles aménagées à partir des eaux Souterraines ¹⁰	1 807	1 540	1 883	1 753	
		Superficies hydro agricoles aménagées des vallées et bas-fonds ¹¹	4 604	12 382	10 785	11 550	
		Superficie irriguées réhabilitées pour le riz	69 321	77 450	74 175	75 200	
	Le capital semencier est sécurisé		18 177 tonnes de semences certifiées d'arachide N2	La réglementation régionale de la CEDEAO sur les semences est transcrite dans la politique, la législation et la réglementation semencière nationale	Dix (10) laboratoires semenciers régionaux sont équipés, fonctionnels et staffés		
				Transfert de la gestion de 2 centres de conditionnement des semences par la mise en concession à des sociétés coopératives à travers des accords de PPP du type de celui développé pour le CTS de Richard Toll	Nombre de laborantins formés selon les normes CEDEAO et OCDE		
		Quantité de semence certifiée d'oignon violet de Galmi		89 103			

Programme 1	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base	Valeurs cibles			
			2014	2016	2017	2018	
		Quantité de semence certifiée R2 d'arachide	25 000				
		Quantité de semence certifiée R1 de riz	6 000	9 400	9 400		14 640
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées de riz	1 872,8				
		Superficie contractée pour la production de semences certifiées d'oignon	43 623	32 000	37 000		45 000
	La gestion durable des terres est amplifiée	Superficies de terres agricoles sous GDT	249 801	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable par rapport à la situation de référence (2015)	Augmentation de 5% de la superficie des terres agricoles sous gestion durable par rapport à la superficie de 2016		
		Linéaire de pistes de production réalisé/réfectionné ¹²	404	177	195		137
		Nombre d'infrastructures de stockage réalisées/réhabilitées ¹³ (PRAC AS)	200	159	103		29
		Nombre d'infrastructures de conditionnement réalisées /réhabilitées ¹⁴	13	14	5		-

Programme 2	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de référence 2014	Valeur cible		
				2016	2017	2018
	Le rythme de valorisation des produits s'est accru	Finalisation et utilisation de la plateforme électronique (pour le ciblage des bénéficiaires de subventions)	695 000 producteurs codifiés à travers la plateforme électronique	Finalisation du fichier de la plateforme	50% des intrants agricoles sont distribués via la plateforme électronique	
189 672 Producteurs femmes codifiés à travers la			Nombre de producteurs codifié (dont X femmes) à	Pourcentage d'intrants agricoles		

Programme 2	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de référence 2014	Valeur cible		
				2016	2017	2018
			plateforme électronique	travers la plateforme électronique	distribués via la plateforme au profit de femmes	
		Quantité d'engrais subventionné mis en place par l'état	106 000			
		Quantité d'engrais subventionnés cédés aux producteurs	60 214			
		Volume des exportations horticoles (PRACAS)	85 414	130 000	157 000	160 000
		Volume des exportations d'arachide	152 000	153 390	153 390	153 390
		Volume des exportations de coton	26 546	14 875	17 000	18 105
		Volume de la production globale céréalière	1 251 248			
		Volume de la production de riz irriguée	415 814	458 686 ¹⁵	850 000 ¹⁶	1 050 000
		Volume de la production de riz pluvial	143 207	458 685	250 000	325 000
		Volume de la production horticole	554 690	855 037	989 572	1 126 425
		Taux de Couverture des besoins Céréaliers	45,5			
		Taux de Couverture des besoins du riz par la production	30	83	100	100
		Production de coton Graine		35 000	40 000	42 600
	Les normes sont respectées en termes de qualité des	Un dispositif de contrôle de la qualité des engrais est mis en place	Finalisation du projet de décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO/	Signature du décret et des textes d'application du règlement de la CEDEAO		

¹⁵ Données provisoires tirées des estimations totales de la production de 2015 soit 917 371 T répartie entre l'irrigué (50%) et le pluvial (50%)

¹⁶ Les cibles de 2016 et 2017 sont tirées des prévisions du DPPD 2015-2017

Programme 2	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de référence 2014	Valeur cible		
				2016	2017	2018
	engrais		C/LEG/13/13/12			
	Les normes sont respectées en termes de Pesticides autorisés	Réduction des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales	12	6	3	0
		Destruction partielle de grands contenants vides de pesticide	6 481	Réduction de 25% des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1)	Réduction de 25% des matières actives phytosanitaires interdites par les réglementations nationales et internationales (par rapport à la situation en année n-1)	Réduction de 25%, des grands contenants vides de pesticide (par rapport à la situation existante de 2015);
	Les équipements agricoles sont modernisés	Nombre d'unités de matériel de traction animale (culture attelée) déployées, à la disposition des producteurs ¹⁷	16 800	12 900	38 000	38 000
		Nombre de tracteurs déployés à la disposition des producteurs	50 tracteurs plus 185 groupes motopompes	625	500	500
		Nombre d'équipements tractés déployés à la disposition des producteurs	1 032	1 032	1 032	1 032

Programme 3	Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de référence 2014	Valeurs cibles		
				2016	2017	2018
	La recherche agricole est renforcée	Nombre d'Activités de recherche Clôturées ayant été ciblé au niveau de l'ISRA	34	35	25	20
		Nombre de projets de recherches agricoles financés par le FNRAA	20	10	10	10
		Nombre de technologies générées et/ou adaptées par le FNRAA	12	20	20	20
	Le savoir-faire des producteurs est renforcé	Nombre de projets de formation financés par le FNDASP	0	2	2	
	Les innovations technologiques sont adoptées par les producteurs	Nombre de projets de diffusion à grande échelle des innovations technologiques financés par le FNDASP	0	2	2	2
	La structuration des OPA, des filières et des interprofessions s'est renforcée	Nombre de projets d'appui institutionnel financés par le FNDASP	0	2	2	2
	Le conseil agricole et rural est renforcé	Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR	173 693	341 000	375 100	412 610
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANCAR	17 369	34 100	37 510	41 261
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED	177 000	190 000	200 000	210 000
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SAED	50 000	57 000	60 000	63 000
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI	1 650	6 600	13 200	13 200
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SODAGRI	200			
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui		42 000	45 000	50 000

Programme 3	Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de référence 2014	Valeurs cibles		
				2016	2017	2018
		conseil par la SODEFITEX	35 400			
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par la SODEFITEX	3 965	6000	6500	7000
		Nombre de producteurs bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANIDA	3 000	7 500	10 000	20 000
		Nombre de producteurs femmes bénéficiaires d'un appui conseil par l'ANIDA	1 200	3000	4000	8000
		Le nombre de conseils agricoles déployé par la SODAGRI	10			
	La formation agricole est renforcée	Nombre d'allocataires de bourses de recherche agricole (ISRA)	49	40		
		Nombre de jeunes diplômés sortants des écoles de formation sous tutelle/an BFPA	93	120	150	190
		Effectifs des agents du MAER ayant bénéficiés d'une formation continue par la BFPA	168	130	155	180
		Nombre de producteurs formés par l'ANCAR	17 850	68 444	75 289	82 817
		Nombre de producteurs formés par le BFPA	660	350	650	900
		Nombre de producteurs femmes formés par le BFPA	108	120	250	300
	le crédit rural dispose d'un financement adapté	Volume total de financement de la production agricole par la CNCAS	17 898 622			
		Volume total de financement de la production agricole par le FADSR		3,398	3,398	3,458
		Volume du financement de la production de riz par la CNCAS	7 865 990			
		Volume du financement du matériel agricole par la				

Programme 3	Résultats	Indicateurs Objectivement vérifiables	Situation de référence 2014	Valeurs cibles		
				2016	2017	2018
		CNCAS	675 368			
	Le taux de renouvellement du financement à la production acceptable	Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale par la CNCAS	-	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2016	Taux de remboursement des crédits octroyés par la CNCAS en 2017
		Taux de remboursement des crédits octroyés pour la production totale par le FADSR	-	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2015	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2016	Taux de remboursement des crédits octroyés par le FADSR en 2017
	Organisations et opérationnalisation des interprofessions	Interprofession de maïs mise en place et fonctionnelle	-	Un collège de producteurs de maïs est constitué en 2015	Deux collèges de producteurs de maïs sont constitués en 2016	La filière maïs est fonctionnelle en 2017

Programme 4	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base 2014	Valeur cible		
				2016	2017	2018
		Besoins additionnels en ressources humaines	43	612	250	
		Nombre de départs à la retraite	18	50	42	50
		Nombre de départs pour des raisons autres que la retraite	25			
	Le pilotage stratégique est renforcé	Nombre de documents de planification élaborés (RAP, DPPD)	Trois (03) Documents de planification élaborés (DPPD 2015-2017; RAP 2013, PAP 2015)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP RAP n-1, RCSA)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP RAP n-1, RCSA)	Quatre (04) Documents de planification élaborés (DPPD, PAP RAP n-1, RCSA)
		Nombre de contrats de performance signés avec les sociétés et agences et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et			Trois (03) contrats de performance/ lettres de mission signés	Deux (02) contrats de performances signés avec l'ISRA et

Programme 4	Résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situation de base 2014	Valeur cible		
				2016	2017	2018
		l'évaluation			avec la SAED, la SODAGRI et l'ANIDA et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation	l'ANCAR, et mise en œuvre des dispositions prévues pour le suivi, le contrôle et l'évaluation
		L'écart entre taux d'exécution du budget base LFI et taux d'exécution base LFR tend vers zéro				
		Validation de la stratégie de reconstitution du capital semencier		Stratégie validée		

5.2 TABLEAU BUDGETISATION PAR PROGRAMME ET NATURE DE DEPENSE

PROGRAMMES (millions FCFA)	NATURE CREDITS	2016	2017	2018	TOTAL
Programme 1: Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Personnel	4 994 674 000	5 081 514 900	80 647 646	10 156 836 546
	Bien & Services	1 862 742 000	2 008 038 920	58 961 780	3 929 742 700
	Transferts courants	0	0	5 347 670 230	5 347 670 230
	Investissement exécutés par l'Etat	64 232 200 000	66 333 235 500	47 677 000 000	17 8242 435 500
	Transferts en K	0	0	32 805 000 000	32 805 000 000
Total Programme 1		71 089 616 000	73 422 789 320	85 969 279 656	230 481 684 976
Programme 2: Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	Personnel	2 113 116 000	2 396 518 320	1 202 823 086	5 712 457 406
	Bien & Services	743 289 000	898 683 890	546 048 309	2 188 021 199
	Transferts courants	17 799 978 000	24 227 977 780	18 696 370 358	60 724 326 138
	Investissement exécutés par l'Etat	49 401 000 000	56 228 838 000	33 194 000 000	138 823 838 000
	Transferts en K	7 900 000 000	28 000 000 000	46 530 000 000	82 430 000 000
Total Programme 2		77 957 383 000	111 752 017 990	100 169 241 753	28 987 8642 743
Programme 3: Accompagnement à la production : Financement, recherche, formation et appui conseil	Personnel	6 221 884 000	6 308 418 805	350 494 114	12 880 796 919
	Bien & Services	844 238 000	860 803 255	111 433 684	1 816 474 939
	Transferts courants	85 897 000	0	6 223 525 030	6 309 422 030
	Investissement exécutés par l'Etat	14 378 000 000	5 559 880 000	6 701 000 000	26 638 880 000
	Transferts en K	1 950 000 000	3 095 000 000	3 573 000 000	8 618 000 000
Total Programme.3		23 480 019 000	15 824 102 060	16 959 452 827	56 263 573 888
Programme 4: Pilotage et coordination administrative du MAER	Personnel	476 328 000	441 854 560	287 491 651	1 205 674 211
	Bien & Services	929 077 000	934 587 770	484 676 033	2 348 340 803
	Transferts courants	0	0	444 713 615	444 713 615
	Investissement exécutés par l'Etat	1 2882 000 000	275 600 000	200 000 000	1 757 600 000
	Transferts en K	0	0	0	0
Total Programme 4		2 687 405 000	1 652 042 330	1 416 881 299	5 756 328 629
TOTAL GENERAL		175 214 423 000	202 650 951 700	204 514 855 535	58 238 0230 235

5.3 Tableau BUDGETISATION DPPD PAR PROGRAMMES, ACTIONS ET NATURE DE DEPENSES

PROGRAMMES	ACTIONS	Nature de dépenses	Total Crédits budgétaires 2016		Total Crédits budgétaires 2017	Total Crédits budgétaires 2018
			AE	CP	CP	CP
Sécurisation de la base productive et développement des	Production de semences de pré bases et bases	Personnel Bien & Services Investissement Transfert en K Transfert courant	0	0	0	0
	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydro agricoles		111 361 000 000	35 800 000 000	38 867 000 000	49 723 430 000
	Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées		54 299 349 574	19 049 616 000	19 213 789 320	19 501 829 656
	Sécurisation de l'investissement privé agricole		6 935 478 000	1 540 000 000	2 540 000 000	3 040 000 000
	Gestion durable des terres		208 000 000	700 000 000	802 000 000	704 020 000
	Adaptation aux changements climatiques		39 000 000 000	14 000 000 000	12 000 000 000	13 000 000 000
TOTAL du PROGRAMME 1			211 803 827 574	71 089 616 000	73 422 789 320	85 969 279 656
Augmentation de la production et de la productivité	Augmentation de la production de Riz	Personnel Bien & Services Investissement Transferts en K Transferts courants	14 164 710 000	6 680 000 000	9 730 000 000	4 030 000 000
	Relance de la filière arachidière		33 500 000 000	3 500 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000

	Développement de la filière horticole		0	3 682 567 000	3 620 093 340	2 373 647 357
	Développement des autres filières		23 000 000 000	28 144 422 000	29 994 620 660	31 086 640 395
	Appui aux services déconcentrés		0	1 479 385 000	1 498 570 010	1 369 104 693
	Appui aux acteurs de la filière coton		6 400 000 000	1 400 000 000	3 000 000 000	2 000 000 000
	renforcement et organisation des filières		37 492 020 000	8 798 000 000	15 020 020 000	15 115 040 200
	Protection des cultures		6 345 000 000	1 500 874 000	3 765 460 280	3 769 615 574
	Modernisation de l'équipement du monde rural		77 299 000 000	22 549 735 000	29 849 529 700	25 051 338 294
	Réfection et réalisation de pistes d'infrastructures rurales		0	0	0	0
	Gestion et contrôle de la qualité		216 650 000	222 400 000	273 724 000	375 855 240
	TOTAL du PROGRAMME 2		198 417 380 000	77 957 383 000	111 752 017 990	100 169 241 753
Financement et accompagnement du système national de recherche, de formation agricole et rurale	Recherche agricole et rurale	Personnel Bien & Services Investissement Transferts en K Transferts courants	14 490 490 000	7 955 000 000	10 164 750 000	10 065 947 500
	Formation agricole/Renforcement capacités des acteurs		3 968 000 000	11 579 049 000	295 192 660	387 950 039
	Appui institutionnel aux OPA, filières et interprofessions		0	0	0	1 249 999 999
	Appui Conseil agro-sylvo-pastoral		0	1 540 000 000	0	1 570 954 000
	Soutien au crédit rural		7 917 414 100	2 296 016 000	1 555 400 000	3 570 509 646

	Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs)		0	109 954 000	3 696 756 320	114 091 642
	TOTAL du PROGRAMME 3		26 375 904 100	23 480 019 000	15 824 102 060	16959452826
Soutien aux politiques du MAER	Coordination administrative	Personnel Bien & Services Investissement Transferts en K Transferts courants	0	822 447 000	893 360 170	904 424 246
	Pilotage stratégique		83 200 000	1 804 958 000	758 682 160	512 457 053
TOTAL du PROGRAMME 4			83 200 000	2 687 405 000	1 652 042 330	1 416 881 299
TOTAL GENERAL			436 680 311 674	175 214 423 000	202 650 951 700	204 514 855 535

5.4.TABLEAU BUDGETISATION DPPD PAR CATEGORIE DE DEPENSES

Catégories de dépenses	2016	2017	2018	Total période
Personnel	13 806 002 000	14 228 306 585	1 921 456 498	29 955 765 083
Biens et services	4 379 346 000	4 702 113 835	1 201 119 805	10 282 579 640
Transferts courants	17 885 875 000	24 227 977 780	31 962 279 232	72 826 132 013
Investissements exécutés par l'Etat	129 293 200 000	128 397 553 500	87 772 000 000	345 462 753 500
Transferts en capital	9 850 000 000	31 095 000 000	82 908 000 000	12 2853 000 000

TOTAL GENERAL	175 214 423 000	202 650 951 700	204 514 855 535	582 380 230 235
----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

5.5. TABLEAU BUDGETISATION DPPD 2016-2018 PAR PROGRAMMES, ACTIONS, OBJECTIFS, RESULTATS ET DEPENSES ATTENDUES

PROGRAMMES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	2016	2017	2018	Total période
P1. AMELIORATION ET SECURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE	Sécuriser le capital semencier	Le capital semencier est sécurisé	Production de semences de pré bases et bases	0	0	0	0
	Renforcer les aménagements des terres agricoles	Les aménagements des terres agricoles sont renforcés	Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements hydroagricoles	35 800 000 000	38 867 000 000	49 723 430 000	124 390 430 000
			Réalisation, réhabilitation et entretien de fermes, de bassins de rétention, de bas-fonds, de forages et de vallées	19 049 616 000	19 213 789 320	19 501 829 656	57 765 234 976
	Sécuriser l'investissement privé	L'investissement privé est sécurisé	Sécurisation de l'investissement privé agricole	1 540 000 000	2 540 000 000	3 040 000 000	7 120 000 000
	Amplifier la gestion durable des terres	La gestion durable des terres est amplifiée	Gestion durable des terres	700 000 000	802 000 000	704 020 000	2 206 020 000
	Promouvoir la protection sociale des agriculteurs	La résilience des agriculteurs face aux aléas est renforcée	Adaptation aux changements climatiques	14 000 000 000	12 000 000 000	13 000 000 000	39 000 000 000
TOTAL du PROGRAMME 1				71 089 616 000	73 422 789 320	85 969 279 656	230 481 684 976

P2. AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE	Développer les filières agricoles	Le rythme de valorisation des produits s'est accru	Augmentation de la production de Riz	6 680 000 000	9 730 000 000	4 030 000 000	13 760 000 000
			Relance de la filière arachidière	3 500 000 000	15 000 000 000	15 000 000 000	33 500 000 000
			Développement de la filière horticole	3 682 567 000	3 620 093 340	2 373 647 357	9 676 307 697
			Développement des autres filières	28 144 422 000	29 994 620 660	31 086 640 395	89 225 683 055
			Appui aux services déconcentrés	1 479 385 000	1 498 570 010	1 369 104 693	4 347 059 703
			Appui aux acteurs de la filière coton	1 400 000 000	3 000 000 000	2 000 000 000	6 400 000 000
	Organiser les filières agricoles	Les filières agricoles sont renforcées et organisées	Renforcement et organisation des filières	8 798 000 000	15 020 020 000	15 115 040 200	38 933 060 200
	Assurer la protection phytosanitaire des cultures	Les cultures sont indemnes d'attaques phytosanitaires	Protection des cultures	1 500 874 000	3 765 460 280	3 769 615 574	9 035 949 854
	Moderniser les équipements agricoles	Les équipements agricoles sont modernisés	Modernisation de l'équipement agricole	22 549 735 000	29 849 529 700	25 051 338 294	77 450 602 994
	Réaliser et réhabiliter les pistes de production	Les pistes de production sont réalisées et réhabilitées	Réfection et réalisation d'infrastructures rurales	0	0	0	0
	Promouvoir la gestion et le contrôle de la qualité	La gestion et le contrôle de la qualité sont promus	Gestion et contrôle de la qualité	222 400 000	273 724 000	373 855 240	869 848 000
TOTAL du PROGRAMME 2				77 957 383 000	111 752 017 990	100 169 241 753	289 878 642 743
P3. FINANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DU SYSTEME	Appuyer la recherche, la formation et le conseil agricole et	La recherche agricole est renforcée	Recherche agricole	7 955 000 000	10 164 750 000	10 065 947 500	28 185 697 500

NATIONAL DE RECHERCHE, DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE	rural	Le savoir-faire des producteurs est renforcé	Formation agricole/Renforcement des capacités des acteurs	11 579 049 000	295 192 660	387 950 039	12 262 191 699
		La structuration des OPA, des filières et des interprofessions est renforcée	Accompagnement et mutualisation des acteurs (Professionnalisation des acteurs)	109 954 000	112 003 080	114 091 642	336 048 722
		Le conseil agricole et rural est renforcé	Appui Conseil agro-sylvo-pastoral	1 540 000 000	1 555 400 000	1 570 954 000	4 666 354 000
			Appui institutionnel aux filières	0	0	1 249 999 999	1 249 999 99
	Promouvoir le financement du crédit rural	Le financement du crédit rural est promu	Soutien au crédit rural	2 296 016 000	3 696 756 320	3 570 509 646	9 563 281 966
TOTAL du PROGRAMME 3				23 480 019 000	15 824 102 060	16 959 452 826	56 263 573 886
P4. PILOTAGE ET COORDINATION ADMINISTRATIVE	Améliorer la coordination administrative	La coordination administrative est améliorée	Coordination administrative	882 447 000	893 360 170	904 424 246	2 680 231 416
	Renforcer le pilotage stratégique	Le pilotage stratégique est renforcé	Pilotage stratégique	1 804 958 000	758 682 160	512 457 053	3 076 097 213
TOTAL du PROGRAMME 4				2 687 405 000	1 652 042 330	1 416 881 299	5 756 328 629
TOTAL GENERAL				175 214 423 000	202 650 951 700	204 514 855 535	582 380 230 235